EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Commission Permanente du 27/06/2025

Délibération n° CP-2025-131 – 1ERE VENTILATION DES PROJETS ASSOCIATIFS CINEMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vendredi 27 juin à 14h20, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en Commission Permanente à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Monsieur Jean-Luk LEWEST a donné procuration à Monsieur Roger ARON, Madame Catherine LÉO a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Monsieur Julnor BELIZAIRE a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Félix DADA

Etaient absents : Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Magda SOESANNA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° CP-2025-124-44 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Culture, Jeunesse, Politique sportive et Vie associative du 26/06/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°CP-2025-124-44

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'affecter la somme **de 163 000 € (CENT SOIXANTE TROIS MILLE EUROS)** en Autorisation d'Engagement (AE) inscrite au programme CULTDF et chapitre 933 du budget 2025 de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'attribuer la somme **de 163 000 € (CENT SOIXANTE TROIS MILLE EUROS)** conformément aux projets suivants :

PORTEUR	PROJET	COUT TOTAL	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE
ATELIER VIDEO MULTIMEDIA	**Coordination du dispositif « Passeurs d'Images »**	60 216 €	13 000 €	13 000 €
ATELIER VIDEO MULTIMEDIA	**Ciné au Quartier**	16 413 €	1 000 €	1 000 €
ATELIER VIDEO MULTIMEDIA	**Rencontres Professionnelles Doc Amazonie Caraïbes**	100 000 €	10 000 €	10 000 €
GUYANE CINEMA AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA (GCAM)	**Coordination du dispositif « Collégiens au cinéma et Lycéens et Apprentis au cinéma »,**	181 400 €	30000 €	20 000 €

GUYANE CINEMA AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA (GCAM)	**La 8ème édition de la Toile des Palmistes**	133 430 €	35 000 €	15 000 €
GUYANE CINEMA AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA (GCAM	**Déplacement Guyane Festival de Cannes 2025**	21 368	19 000 €	19000 €
Association ATOUMO	**Era Uma Voz**	99 029	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION PRIX DE COURT	**12ème édition du Festival Prix de court**	29 229 €	10 000 €	8 000 €
FIFAC (Association du Festival International du Film d'Amazonie et de la Caraïbe)	**7 -ème édition du FIFAC**	432 000 €	40 000 €	30 000 €
CCONSERVATOIRE EUROPEEN D'ECRITURE AUDIOVISUELLE : CEEA	**Auteurs Talents Outre-Mer Année 2**	405 000 €	30 000 €	30 000 €
Association	**Festival les**	570 120 €	15 000 €	12 000 €

PROTEA	**Révoltés du monde**			
			192 000 €	**163 000 €**

ARTICLE 3 : **La somme correspondante sera prélevée sur le programme CULTDF –** Chapitre 933 – fonction 311 des budgets 2025 et suivants de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

Article 5 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

23 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor

	BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

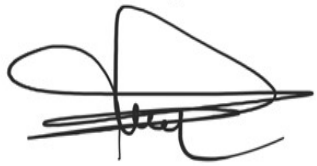
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 27 juin 2025.

Date d'envoi en préfecture : 17/07/2025
Date de retour préfecture : 17/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250627-lmc176160-DE-1-1
Publiée le : 27/10/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA